

VILLE DE LONGUENESSE

ORDRE DE MISSION.

Monsieur COUPEZ Christian, Maire de la Ville de Longuenesse, se rendra le 26 octobre 2023 au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne à Paris pour participer à la présentation des mesures du Gouvernement pour répondre aux violences urbaines le jeudi 26 octobre 2023.

L'invitation émane de Madame Elisabeth Borne, Première Ministre.

Les moyens de transport utilisés seront le train et le taxi.

Fait à Longuenesse, le 23 octobre 2023

Pour le Maire,

AMIRAL aux Finances

D. DUWICQUET

RECAPITULATION

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

(Décret et arrêtés du 10 août 1968 modifiés)

FRAIS DE TRANSPORT	A. Transports publics :		
	Chemin de fer :		= 111,80
	Taxi (20,30 + 16,20)		= 36,50
	B. Indemnités kilométriques :		
	- Automobile :		
	- jusqu'à 2 000 kms	km à	=
	- de 2 000 à 10 000 kms	km à	=
	- après 10 000 kms	km à	=
	TOTAL		= 148,30
INDEMNITES JOURNALIERES	1. Indemnité de repas du 26/10/2023		1 Indemnité de base à 17,50 = 17,50
	2. Hébergement du 26/10 au 27/10/2023		1 indemnité de base à 140,00 = 140,00
	TOTAL		= 157,50
Frais de Transport + Indemnités journalières > TOTAL GENERAL			= 305,80

engagés par M COUPEZ Christian, Maire de la Ville de Longuenesse au cours du mois d'octobre 2023

Grade :

Emploi :

Indice brut :

Résidence Administrative : LONGUENESSE

Indice majoré :

TRANSPORTS PUBLICS :

Je déclare bénéficier d'une réduction de % sur les tarifs de et de % sur les tarifs de à titre de

Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage personnel à quelque titre que ce soit, sur les moyens de transports publics.

VEHICULES PERSONNELS :

Je soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit de la somme de trois cent cinq euros et quatre vingt centimes

à virer sur mon compte n° FR7613507001505001727190556

Centre de chèques postaux de
ou Banque BPN ST-OMER

Date de la décision d'autorisation : 23/10/2023
Circonscription territoriale visée par la décision : arrondissement
département, plus étendue que le département.

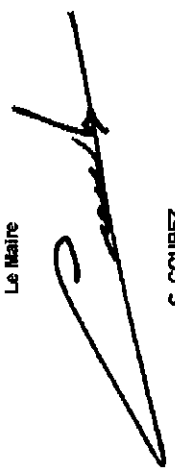


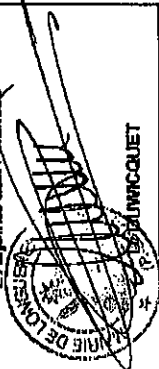
Nombre d'habitants de la résidence administrative :

Puissance fiscale de la voiture :

Nombre de kilomètres que l'agent est autorisé à parcourir
annuellement :

Nombre de kilomètres déjà parcourus depuis le début
de l'année :

Fait à Longuenesse, le 14/12/2023

<p>Le Maire</p>  <p>C. COUPEZ</p>	<p>Vu et vérifié, Le service Finances</p>  <p>S. SCOTTEE</p>	<p>Le Directeur Général des Services</p>  <p>T. BARRET</p>	<p>Bon pour accord, L'Adjointe aux Finances</p>  <p>P. DUMCQUET</p>
--	---	--	--

MOTIFS DES DEPLACEMENTS	ITINERAIRE (indiquer les points d'arrêts)	DEPART			RETOUR			MOYEN DE TRANSPORT	FRANS REELS DE TRANSPORT	VEICULES PERSONNELS Kilomètres parcourus	NOMBRE D'INDIQUÉS DE BASE			OBSERVATIONS
		DATE	HEURE	HEURE	DATE	HEURE	HEURE				Tour(s)	au cours des premiers jours	la partie du 11ème jour	
Présentation des mesures du Gouvernement pour répondre aux violences urbaines	LONGUEUESSE- PARIS	26/10/2023	11h59	14h13				Train	56,90 €				+ taxi	
	PARIS-LONGUEUESSE				27/10/2023	10h12	13h	Train	54,90 €				+ taxi	

BOURCHE AREZKI

N° Stat.: 30881
 No Immat.: 60-123-0N
 Commune de rattachement: PARIS

Date: 26/10/2023
 Départ: 14:25 Arrivée: 14:56
 Distance: 4.8 KM
 Lieu départ:
 Lieu arrivée:

Tarif(s) appliqué(s) 13.70 €
 Période d'attente 2.60 €
 Prise en charge 16.30 €
 Sous total ttc
 Supplément(s): 4.08 €
RESUME
TOTAL TTC 20,30 €
 Total TVA 10.00% 1.95 €
 Total HT 18.45 €

Le tarif minimum, suppl. inclus, susceptible d'être perdu pour une course est fixé à 7.30 €

Adresse de réclamation:
 Bureau des taxis
 36 rue des Morillons
 75015 PARIS

Nom client:
 Adresse client:
 Exemple client



VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

10h12 ● **PARIS NORD**
TGV INOUI 7025 - 1^{re} CLASSE

1h07

11h19 ● **LILLE FLANDRES**

Volture 11 Place 31 ● ● ●
Duo Vis À Vis Bas

Dossier voyage : TXECBV

Nom : **COUPEZ**

Prénom : **Christian**

Voyageur : Adulte

Référence client : 0029090168211182021

N° e-billet : 116613240

Prix : 42,00 EUR

Acheté sur **sncfconnect**

PRÊTS ? EMBARQUEZ !

- Je télécharge mon billet sur mon smartphone ou je l'imprime.
- Je prends ma pièce d'identité (originale et valide) et ma carte de réduction ou abonnement en cas de contrôle à quel ai/ou à bord.
- Je pense à détaxer mes bagages, c'est obligatoire. Il ne doit pas dépasser 130x90cm.
- Je me présente à l'embarquement jusqu'à 2 min avant le départ. Passé ce délai, l'accès au train me sera interdit.
- Je range mon bagage cabine sous mon siège ou au-dessus une fois à bord. Pour mes autres bagages : à l'entrée ou au centre de la volture.

BON À SAVOIR

Comment utiliser votre billet ?

Votre billet est nominatif, personnel, incessible, valable uniquement sur le train, la date, la classe et le parcours désignés. À télécharger sur l'appli SNCF Connect ou à imprimer chez vous ou en gare.

Un contre-temps ? Besoin de modifier votre billet ?

> TGV INOUI 7025

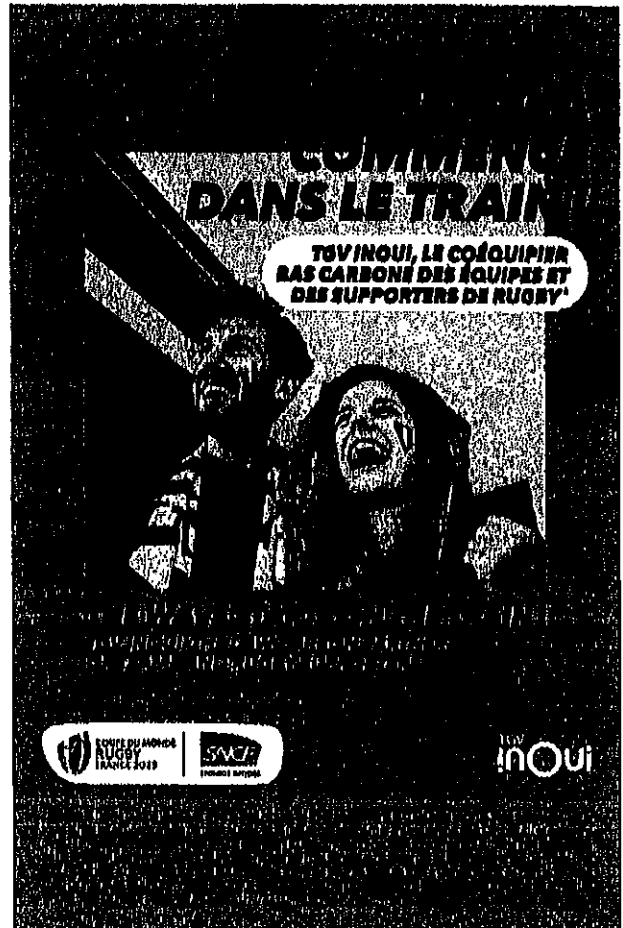
PREMIERE - JR11

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

Plus d'infos sur la modification de votre billet sur SNCF Connect, ou en gare, en boutique, par téléphone au 36 35 (service gratuit + prix d'un appel local).

Quelle garantie en cas de retard ?

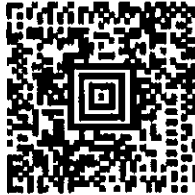
Vous bénéficiez de la Garantie G30 sur TGV INOUI et INTERCITÉS. Faites votre demande sur tout-ou,snof.com.



À bord, restez connecté !



Sélectionnez le réseau „SNCF_WIFI_INOUI”
Découvrez le Portail TGV INOUI et ses services à l'adresse <https://wifi.snof>



JEUDI 26 OCTOBRE 2023

13h12 ● **LILLE FLANDRES**
TGV INOUI 7038 - 1^{re} CLASSE

1h01

Voiture 3 Place 111
Duo Vis À Vis Haut



14h13 ● **PARIS NORD**

Dossier voyage : TXECBV

Nom : **COUPEZ**

Prénom : **Christian**

Voyageur : Adulte

Référence client : 0029090168211192021

N° e-billet : 116513220

Prix : 44,00 EUR

Acheté sur sncfconnect



PRÊTS ? EMBARQUEZ !

- Je télécharge mon billet sur mon smartphone ou je l'imprime.
- Je prends ma pièce d'identité (originale et valide) et ma carte de réduction ou abonnement en cas de contrôle à quai et/ou à bord.
- Je pense à étiqueter mes bagages, c'est obligatoire. Il ne doit pas dépasser 130x90cm.
- Je me présente à l'embarquement jusqu'à 2 min avant le départ. Passé ce délai, l'accès au train me sera interdit.
- Je range mon bagage cabine sous mon siège ou au-dessus une fois à bord. Pour mes autres bagages : à l'entrée ou au centre de la voiture.

BON À SAVOIR

Comment utiliser votre billet ?

Votre billet est nominatif, personnel, incessible, valable uniquement sur le train, la date, la classe et le parcours désignés. À télécharger sur l'appli SNCF Connect ou à imprimer chez vous ou en gare.

Un contre-temps ? Besoin de modifier votre billet ?

> TGV INOUI 7038

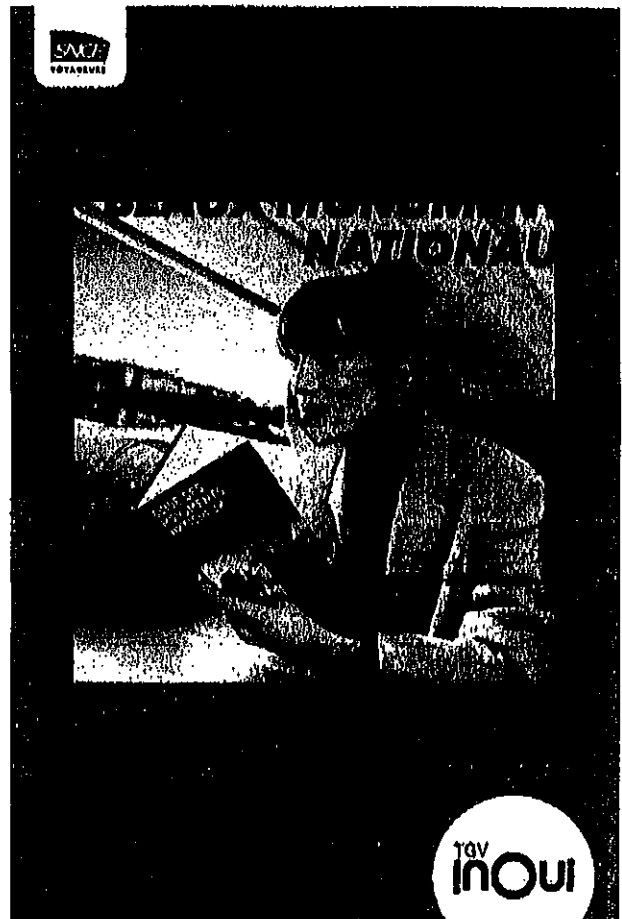
PREMIERE - JR11

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 10 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

Plus d'infos sur la modification de votre billet sur SNCF Connect, ou en gare, en boutique, par téléphone au 36 35 (service gratuit + prix d'un appel local).

Quelle garantie en cas de retard ?

Vous bénéficiez de la Garantie G30 sur TGV INOUI et INTERCITÉS. Faites votre demande sur tout-oui.sncf.com.



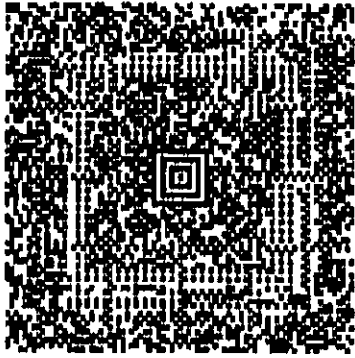
À bord, restez connecté !



Sélectionnez le réseau **_SNCF_WIFI_INOUI**

Découvrez le Portail TGV INOUI et ses services à l'adresse <https://wifi.sncf>

MON BILLET



ITINÉRAIRE ALLER
Vendredi 27 Octobre 2023

12h13
LILLE FLANDRES
TRAIN
TER HDF 171
13h00
ST OMER



COUPEZ
CHRISTIAN
26/03/1955

REF : NY28NP

DE : LILLE FLANDRES
À : ST OMER

TARIF NORMAL
Aller le 27/10/2023
1 adulte
Aller Simple
Classe 2
12,90 €

INTERNET CONNEXION CENTRAL
87204966
1
PX06
Distance : KM0067
Acheté le 23/10/2023 à 13h39
Moyen de paiement : TT

N° PAO : NY28NP
N° TCN : 063312158

VOTRE BILLET EST :



Utilisable
uniquement sur
le réseau régional



Billet
nominatif
(sauf tarif groupe)



À télécharger sur
votre smartphone
ou à imprimer

- Envie de changer d'horaire ?**
Vous pouvez prendre dans le même jour un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.
- Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ (pas de remboursement en gare).**
- Pas besoin de composer.**
Présentez-vous à bord muni de votre titre téléchargé sur votre smartphone ou imprimé (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction. Présence à quai obligatoire 2 minutes avant le départ.

Pour plus de détails, merci de vous reporter aux conditions de vente.

TARIF NORMAL

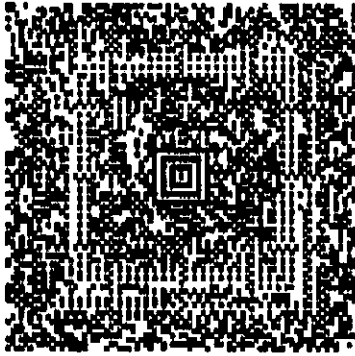
Non échangeable. Remboursable jusqu'à la veille du départ auprès du canal d'achat.
Ce titre nécessite d'être complété à l'Option QV pour voyager à bord des TERGV.

JE SUIS
PRÉSENT
À QUAI AU
PLUS TARD

2 MINUTES

AVANT LE
DÉPART

MON BILLET



0 11h59
ST OMER
TRAIN
TER HDF
0 12h47
LILLE FLANDRES



COUPEZ
CHRISTIAN
26/03/1955

REF : NY28NP

DE : ST OMER
À : LILLE FLANDRES

TARIF NORMAL
Aller le 26/10/2023
1 adulte
Aller Simple
Classe 2
12,90 €

INTERNET CONNEXION CENTRAL
87204966
1
PX06
Distance : KM0067
Achat le 23/10/2023 à 13h39
Moyen de paiement : TT

N° PAO : NY28NP
N° TCN : 063312156

VOTRE BILLET EST :



Utilisable
uniquement sur
le réseau régional



Billet
nominatif
(sauf tarif groupe)



À télécharger sur
votre smartphone
ou à imprimer

- Envie de changer d'horaire ?**
Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.
- Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ (pas de remboursement en gare).**
- Pas besoin de composer**
Présentez-vous à bord muni de votre titre téléchargé sur votre smartphone ou imprimé (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction. Présence à quai obligatoire 2 minutes avant le départ.

Pour plus de détails, merci de vous reporter aux conditions de vente.

TARIF NORMAL

Non échangeable. Remboursable jusqu'à la veille du départ après du canal d'achat.
Ce titre nécessite d'être complété à l'Option GV pour voyager à bord des TERGV.

JE SUIS
PRÉSENT
À QUAI AU
PLUS TARD

2 MINUTES

AVANT LE
DÉPART

LE BALZAR

49 RUE DES ECOLES
75005 PARIS
TEL : 01 43 54 13 67

JEUDI 26 OCTOBRE 2023
RESTAURANT - #2446

SAID

1 Repas Complet

Total Euro : 50,00

	HT	TVA	TTC
TVA 10%	: 27,66	2,77	30,43
TVA 20%	: 16,31	3,26	19,57
Total TVA	: 43,97	6,03	50,00

Merci de votre visite,
A bientôt.

RCS : 833 968 836

BEATRICE COUPEZ

24 rue du chateau de la cote

Facture n° 2023-10-16372 - 23 octobre 2023

62219 LONGUENESSE

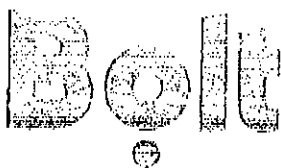
Référence de la réservation : 389488269

Produit	Informations	Montant
Hébergement 1 chambre	Hébergement : Hôtel de Suez Destination : Paris FRANCE Date de départ (check-in) : jeudi, 26 octobre 2023 Date de retour (check-out) : vendredi, 27 octobre 2023 Durée : 1 nuit(s) Voyageur(s) : Mr CHRISTIAN COUPEZ	166,00 EUR
	Total brut TTC	166,00 EUR
	Remise	24,00 EUR
	Net TTC	142,00 EUR

Date d'échéance : 23 octobre 2023

Montant payé : 142,00 EUR

Régime de TVA sur la marge CGI art. 286.1-e.



N° de facture 36488288-FR1123-501

Date: 27/10/2023

Destinataire:
COUPEZ Beatrice

Facture émise par Bolt Operations OÜ au nom et pour le compte de :

INES

157 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER 95100 ARGENTEUIL

Numéro d'entreprise: 839861945

N° de TVA: FR80839861945

Début de la course: 31 Boulevard Saint-Michel, Paris 75005 (27/10/2023 09:03)


Fin de la course: Gare du Nord, Paris 75010 (27/10/2023 09:23)

Description	Somme (EUR)	TVA 10%	Montant total (EUR)
Frais de trajet	14.73	1.47	16.20

Total (EUR): 14.73

TVA 10%: 1.47

Total TTC (EUR): 16.20

	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2020-63 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Personnel communal – Prise en charge des frais de repas en cas de déplacements professionnels

DATE DE CONVOCATION

18 septembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

18 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Jean-Luc HAZARD, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT et M. Eric FOULON, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, M. Philippe CREQUY, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Héléne DELECOURT et Mme HUGUETTE DEWINTRE Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

Mme Delphine MALIDAN donne procuration à M. COUPEZ
M. Laurent VANDESTÉENE donne procuration à Mme LEVRAY
M. Nicolas SEGARD donne procuration à Mme DEWINTRE

ABSENTE :

Mme Daisy COUSIN

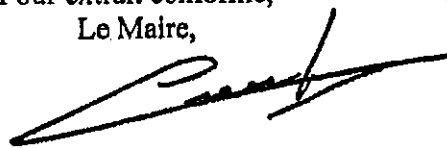
Mme Brigitte LECOUSTRE est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret du 4 juin 2020 adapte les modalités de prise en charge des frais de déplacement temporaire des agents territoriaux. Ce décret actualise le décret du 19 juillet 2001 et précise les modalités de remboursement des frais de repas qui se feront désormais au réel, sur production de justificatifs de paiement et dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les nouvelles dispositions du décret du 04 juin 2020 relatives aux remboursements des frais occasionnés par les déplacements professionnels et d'actualiser la délibération n° 2002-6 du 28 février 2002 relative aux remboursements des frais de déplacements et les documents concernés
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

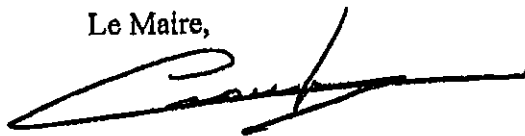
Fait en séance, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Rendue exécutoire le 29/09/2020

Le Maire,



Christian COUPEZ